



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23\_026

**OBJET : CONVENTION TRIPARTITE  
D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT EN  
FAVEUR DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE POUR L'ANNEE 2023  
AVEC ASDER ET AGEDEN**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février à 19h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 22 février 2023

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 6 Votants : 32</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis-BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Pierre FAYARD à Christine SOURIS, Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO, Denis BLANQUET à Maryline ZANNA, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER,</p>
---	---

**CONSIDÉRANT** la mise en œuvre du service Info Energie délocalisé en Cœur de Chartreuse, depuis 2017 et jusqu'au 31 décembre 2020, organisé par une convention tripartite avec l'ASDER en partie Savoie du territoire et l'AGEDEN en partie Isère du territoire,

**CONSIDÉRANT** la mise en œuvre du nouveau service SPPEH, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à destination de tous les habitants de Cœur de Chartreuse, sur la même base de partenariat avec les Espaces Info Energie que sont l'ASDER et l'AGEDEN :

Le service est organisé avec deux demi-journées par mois de présences délocalisées en Cœur de Chartreuse, pour les conseils personnalisés aux habitants portant des questions ou des projets de rénovation thermique de leur habitation :

- Dans les locaux de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse les 1<sup>er</sup> vendredi après-midi du mois : rendez-vous assurés par l'AGEDEN
- Dans les locaux du Forum aux Echelles les 1<sup>er</sup> jeudi après-midi du mois : rendez-vous assurés par l'ASDER

La convention tripartite en faveur de la transition énergétique entre la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, l'ASDER et l'AGEDEN (jointe en annexe) prévoit l'organisation des services d'accompagnement aux particuliers, aux entreprises du petit tertiaire privé, ainsi que les animations de sensibilisations à destination des collectivités et du grand public. La proposition de convention 2023 prévoit également un accompagnement renforcé des collectivités.

Cette convention s'inscrit dans les objectifs et programmes d'actions déployés à l'échelle départementale par les Espaces Info Energie, en faveur de la transition énergétique.

Le contrat Chaleur renouvelable conclu en 2022 avec l'ADEME, couvre le territoire Pays Voironnais Cœur de Chartreuse, est indiqué pour mémoire dans la convention d'objectifs, car concourant pleinement à l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables.

La convention prévoit en annexe II l'engagement financier de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. Dans le cadre de la mise en œuvre du service SPPEH (Service de la Performance Énergétique de l'Habitat), il est à noter que, pour des prestations similaires, la prise en charge par la Communauté de communes est différente avec l'ASDER (2 250€) et avec l'AGEDEN (37 025€).

Cette différence tient au fait que les Associations ASDER et AGEDEN ont des modalités de partenariat différentes avec chaque département, et que les coûts pris en charge en direct par les collectivités ne sont pas les mêmes, notamment dans le cadre du SPPEH.

En effet, concernant le coût AGEDEN, les aides au financement du dispositif SPPEH (programme SARE de l'ADEME, les aides de la région et du département 38), seront versées directement à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et réduiront le reste à charge, à hauteur de 20 200€ pour l'année 2023.

Pour la partie savoyarde, le coût de la convention ASDER s'ajoutera au coût de la convention à venir entre le Département et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour le Dispositif SPPEH. Le coût global côté Savoie est estimé à 8 000€ pour l'année 2023.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **VALIDE** la convention d'objectifs, tripartite, établie entre la Communauté de communes, l'ASDER et l'AGEDEN, répondant notamment aux objectifs départementaux fixés pour le SPPEH pour l'année 2023.
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention et procéder aux paiements au vu des justificatifs de réalisation.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 02 mars 2023.

La Présidente,  
Anne LENFANT

